



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 25 du mois de février à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2022

Présents :

Gilles BILLIOT	Thierry ZION	Colette DELVINGT
Catherine COLAS	Patricia GAUTHIER	Jean-François ROBINET
Pascal HERRERO	Michel GAUDÉ	Benoit MALARD
Nicole BERRUÉ	Florence NOYER	Christine LALIÈRE
Jean-Benoît PELLETIER	Pascale SZCZERBAL	Boubacar DIALLO

Madame Christine Lalière a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter des délibérations concernant des demandes de fond de concours à la CCPS pour des travaux à l'accueil de loisirs et la rénovation des courts de tennis ainsi que du CRST 2022 pour la piste cyclable rue de Ligny, la 2^{ème} phase de rénovation de l'éclairage public et la création d'aires de jeux et de loisirs ainsi qu'une délibération concernant l'amicale du personnel.

➤ Délibération n°2022/02/25/01 : Validation du compte-rendu du 28 janvier 2022

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 28 janvier 2022.

COMPTES DE GESTION 2021

➤ Délibération n°2022/02/25/02 : BUDGET PRINCIPAL

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget communal, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2021,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/03 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe eau et assainissement, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2021,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/04 : BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe pôle santé, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2021,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/05 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU TOURNIQUET 2**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe Tourniquet 2, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2021,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

➤ **Délibération n° 2022/02/25/06 : BUDGET PRINCIPAL**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2021 pour le budget principal.

Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	1 209 098.73€
	Dépenses	1 106 601.44€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	654 961.87€
	Dépenses	761 485.24€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/07 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2021 pour le budget annexe eau et assainissement ;
 Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	306 724.67€
	Dépenses	113 312.83€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	1 755 294.27€
	Dépenses	1 538 674.32€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/08 : BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2021 pour le budget annexe pôle santé ;
 Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	72 849.20€
	Dépenses	24 782.25€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	53 751.29€
	Dépenses	56 745.41€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/09 : BUDGET ANNEXE TOURNIQUET 2**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2021 pour le budget annexe Tourniquet 2 ;
Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	517.571.88€
	Dépenses	305 099.31€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	156 379.50€
	Dépenses	182 821.54€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/10 : : Choix entreprise pour les travaux d'aménagement au centre de loisirs**

Considérant les travaux d'aménagement nécessaire pour créer une grande salle qui pourra être utilisée pour la pratique du sport en intérieur,
Considérant la sollicitation de plusieurs entreprises,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, moins une abstention de Monsieur Jean-Benoît Pelletier qui aurait souhaité l'intervention d'un architecte d'intérieur pour trouver une autre solution.

ACCEPTE la proposition de devis de l'entreprise OLYAN pour les travaux d'aménagement au centre de loisirs pour un montant de 39 496€ HT.

DIT que les crédits nécessaires seront votés au prochain budget

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/11 : Choix entreprises pour réalisation de la piste cyclable route de Ligny**

Vu l'enfouissement des réseaux aériens rue de Ligny réalisé en 2020 par le Conseil Départemental,
Vu la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons allant du centre bourg aux différents sentiers pédestres,
Vu les devis reçus des entreprises,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE l'entreprise TPVL, mieux disante, pour un montant de 101 885.90€HT soit 122 263.08€TTC, pour l'aménagement de pistes multi-usage route de Ligny,

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires et signer tous les documents.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/12 : Schéma directeur des eaux usées et pluviales**

Considérant qu'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales est un document où l'on définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales qui comprend le réseau et la station de traitement.

Considérant notre schéma directeur des eaux usées pluviales et usées communal réalisé en 2011,
Considérant les eaux parasites constatées lors des dernières inspections et qui engorgent la station d'épuration,
Considérant le courrier du 15 février 2022 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne indiquant que notre commune est classée comme prioritaire dans l'élaboration d'un schéma directeur,
Considérant les aides bonifiées de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'élaboration d'un schéma directeur et des travaux qui en découlent,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de lancer une procédure pour le choix d'un bureau d'étude pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour ensuite lancer une procédure de réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et pluviales

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires et signer tous les documents.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/13 : Rémunération ALSH**

Considérant les difficultés rencontrées pour le recrutement de l'équipe d'animation du centre de loisirs lors des vacances scolaires,

Considérant que le salaire est un levier pour être plus attractif auprès des candidats,

Considérant la proposition de rémunération ci-dessous :

Niveau de diplôme	Rémunérations actuelles	Nouvelles rémunérations
Diplômé BAFA ou équivalent	60€ brut / jour + 10% CP	70€ ou 75€ + 10%
Stagiaire BAFA	55€ brut / jour + 10% CP	65€ ou 70€ + 10%
Non diplômé	50€ brut / jour + 10% CP	60€ ou 65€ + 10%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE qu'à dater du 1^{er} mars, la rémunération des animateurs du centre de loisirs sera de :

Niveau de diplôme	Rémunération au 1 ^{er} mars 2022
Diplômé BAFA ou équivalent	75€ + 10%
Stagiaire BAFA	70€ + 10%
Non diplômé	65€ + 10%

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires et signer tous les documents.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/14 : Demande du fond de concours pour les travaux d'aménagement de l'accueil collectif de mineurs**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Considérant le courrier de la CCPS nous indiquant que le fond de concours 2022 est abondé de 40 000€ pour la commune de Jouy le Potier,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de demander un fond de concours 2022 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux d'aménagement du centre de loisirs, à hauteur de 30 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux réalisés	39 496€	47 395,20€	Fond de concours 2022	30 000€
			Autofinancement	9 496€
Total				39 496€

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2022/02/25/15 : Demande du fond de concours pour la rénovation des cours de tennis**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Considérant le courrier de la CCPS nous indiquant que le fond de concours est abondé de 40 000€ pour la commune de Jouy le Potier,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de demander un fond de concours 2022 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux de rénovation des cours de tennis, à hauteur de 10 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux réalisés	23 800€	28 560€	Fond de concours 2022	10 000€
			Autofinancement	18 560 €
Total			23 800€	28 560€

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2022/02/25/16 : Demande de subvention C.R.S.T pour la 2^{ème} phase de l'éclairage public**

Considérant la vétusté du parc d'éclairage public actuel et la nécessité de rénover celui-ci, dans le cadre de la transition énergétique et des économies d'énergie,

Considérant la volonté de la commune de moderniser l'éclairage public et ses installations connexes afin de réaliser des économies d'énergies et finaliser les travaux engagés ces dernières années dans cette optique,

Considérant les projets de changement d'éclairage au centre de loisirs, du passage en leds de l'éclairage des infrastructures, de l'implantation d'éclairage permettant la mise en valeur des bâtiments communaux faisant partie du patrimoine (église, bibliothèque et halle),
 Considérant le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 50 464,56€ TTC,
 Considérant que le projet est éligible à la subvention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
 Considérant la mesure « équipement sportifs et de loisirs »,
 Vu le plan de financement ci-dessous,

Dépenses	H. T	TTC	Recettes (€ HT)	H. T	TTC
Travaux	42 053.80€	50 464.56€	CRST	8000€	
			Autofinancement	34 053,80€	
Total	42 053.80€	50 464.56€	Total	42 053.80€	50464.56€

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST 2022 pour soutenir financièrement l'ensemble du projet, au taux maximal, pour un montant de travaux de 42 053.80€ HT,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

DEPOSE le dossier de demande de subvention,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

➤ **Délibération n°2022/02/25/17 : Demande de subvention C.R.S.T pour la piste cyclable route de Ligny**

Vu l'enfouissement des réseaux aériens rue de Ligny réalisé en 2020 par le Conseil Départemental,
 Vu la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons allant du centre bourg aux différents sentiers pédestres,
 Considérant que le projet est éligible à la subvention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
 Vu le plan de financement ci-dessous,

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux réalisés	101 885.90€	122 263.08€	Région CRST	25 000€
			Autofinancement	76 885,90€
Total	101 885.90€	122 263.08€		101 885.90€

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST 2022 pour soutenir financièrement l'ensemble du projet, au taux maximal, pour un montant de travaux de 101 885.90€ HT,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

DÉPOSE le dossier de demande de subvention,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

➤ **Délibération n°2022/02/25/18 : Demande de subvention C.R.S.T pour la création d'aires de jeux et de loisirs**

Considérant la vétusté des jeux pour enfants sur la commune près du gymnase et aux champs bretons,
 Considérant le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 130 000€ TTC soit 104 000€ HT,
 Considérant que le projet est éligible à la subvention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
 Vu le plan de financement ci-dessous,

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux réalisés	104 000€	130 000€	Région	25000€
			Autofinancement	79 000€
Total	104 000€	130 000€		104 000€

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST 2022 pour soutenir financièrement l'ensemble du projet, au taux maximal, pour un montant de travaux de 104 000€ HT,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

DEPOSE le dossier de demande de subvention,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n°2022/02/25/19 : Amicale du personnel

Considérant notre adhésion à l'amicale du personnel depuis

Considérant la demande d'intégrer les agents retraités à l'amicale, il faut nommer un représentant des agents retraités et un suppléant pour les représentants des élus,

Considérant la candidature de Patricia Gauthier pour le poste de suppléant des représentants des élus,

Considérant la candidature de Florence Noyer pour le poste de représentant des agents retraités,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Florence Noyer au poste de suppléant des représentants des élus,

ACCEPTE la candidature de Florence Noyer pour le poste de représentant des agents retraités

ACCEPTE la candidature de Patricia Gauthier comme suppléant des représentants des élus,

➤ **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe que :

- Une réunion se tiendra le samedi 26 février à la Fraternelle avec deux gendarmes et les référents sécurité concernant la vidéoprotection ;
- Il a été reçu en mairie une convocation du tribunal administratif concernant l'affaire du cycliste rue de chevenelle
- Une réunion se tiendra le 16 mars à 18h à la salle des fêtes d'Ardon concernant l'implantation de la fibre dans le secteur Ardon/ Jouy ;

Pascale Szczerbal informe les élus qu'une réunion concernant la bibliothèque départementale se tiendra le 1^{er} mars à Meung sur Loire,

Déclaration d'intention d'Aliéner sans droit de préemption

Dates à retenir :

Conseils municipaux (sous réserve) : 25 mars, 22 avril, 3 juin, 1^{er} juillet

Commission finances : 18 mars à 18h

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022